



ÉLECTIONS EUROPÉENNES 2019

Synthèse des propositions

Pour une politique européenne d'asile et d'immigration protectrice, solidaire et responsable

UN SYSTÈME EUROPÉEN D'ACCUEIL ET DE RÉPARTITION SOLIDAIRE ET RESPECTUEUX DU DROIT D'ASILE

L'année 2018 a été marquée par de multiples crises remettant en cause les obligations de secours et d'accueil des personnes en situation de détresse. Au-delà de l'enjeu lié au secours, immédiat et indispensable, la situation a plus largement exacerbé les défaillances du système d'asile européen et les divisions des États membres sur l'accueil et la prise en charge des demandeurs d'asile. Dans ce contexte, **Forum réfugiés-Cosi rappelle qu'il est impératif de garantir le respect des droits fondamentaux des migrants et l'accès à une procédure permettant l'examen des besoins de protection au titre de l'asile.**

1. Instaurer une gestion solidaire et responsable des arrivées
2. Mettre en place un véritable système de répartition des demandeurs d'asile

UN RÉGIME D'ASILE EUROPÉEN HARMONISÉ ET PROTECTEUR

Engagée depuis avril 2016, la refonte du régime d'asile européen commun n'a pas encore débouché sur un accord entre les législateurs européens, le Conseil de l'UE et le Parlement européen. **Pour Forum réfugiés-Cosi, toute réflexion sur un aménagement des normes existantes doit s'inscrire dans le cadre des engagements internationaux de l'UE et de ses États membres en matière d'asile.**

3. Définir un mécanisme de contrôle et de suivi de l'application du régime d'asile européen
4. Garantir un accueil et une vie dignes à tous les demandeurs d'asile
5. Garantir l'accès à une procédure d'asile juste et équitable
6. Interdire la privation de liberté d'un étranger au seul motif qu'il demande l'asile
7. Renforcer les dispositions relatives à l'identification et à la prise en compte des besoins spécifiques des demandeurs d'asile les plus vulnérables

DES VOIES D'ACCÈS LÉGALES ET SÛRES POUR LES PERSONNES EN BESOIN DE PROTECTION

La Commission européenne a initié en septembre 2017 un programme de réinstallation portant sur 50 000 places jusqu'à 2019. En mars 2019, 24 000 réfugiés avaient été réinstallés. Si cet effort va dans le bon sens, il reste encore loin des besoins évalués par le HCR. **Forum réfugiés-Cosi recommande que les États membres s'engagent de manière pluriannuelle sur la réinstallation et développent des voies légales d'accès complémentaires et additionnelles à la réinstallation.**

8. Étendre l'espace de protection grâce un dispositif pérenne de réinstallation
9. Garantir l'effectivité de la réunification familiale
10. Engager une politique d'accueil des réfugiés étudiants
11. Développer une approche européenne du visa humanitaire

UNE APPROCHE INCLUSIVE DE LA PROTECTION INTERNATIONALE

Même si l'intégration des bénéficiaires d'une protection internationale relève de la compétence nationale des États membres, l'Union européenne peut développer un cadre commun et harmonisé d'actions dans ce domaine par le biais de dispositions relatives à la demande d'asile, des fonds européens et des plans d'action. **Pour Forum réfugiés-Cosi, les dispositions relatives au séjour et à l'accès aux droits sociaux des réfugiés doivent permettre une intégration durable dans les sociétés d'accueil, et les dispositifs dédiés à l'insertion socio-professionnelle doivent être développés.**

12. Permettre un séjour dans la durée et un accès effectif aux droits sociaux pour les bénéficiaires d'une protection internationale
13. Soutenir l'insertion socio-professionnelle des réfugiés

DES PROCÉDURES D'ÉLOIGNEMENT RESPECTUEUSES DES DROITS FONDAMENTAUX

Encadrée par la directive Retour, en cours de refonte, la politique européenne en matière d'éloignement se doit d'être conforme aux normes européennes de protection des droits fondamentaux. L'approche globale des États membres et le contenu de cette refonte sont cependant marqués par une augmentation de l'utilisation de la rétention et une réduction des garanties procédurales.

Forum réfugiés-Cosi rappelle que l'objectif visant à établir une politique de retour plus efficace ne peut être atteint aux dépens des droits humains et du respect de la dignité des ressortissants de pays tiers. En ce sens, l'usage de la rétention doit être repensé tandis que les alternatives à l'enfermement doivent être largement développées et favorisées.

14. Assortir les procédures de retour de garanties procédurales adéquates
15. Privilégier les alternatives à la rétention

UNE POLITIQUE EXTÉRIEURE RESPONSABLE ET PROTECTRICE

Les enjeux migratoires ont pris une place croissante dans la politique extérieure de l'Union européenne. **Pour Forum réfugiés-Cosi, il est urgent de remplacer l'approche actuelle de la coopération avec les pays tiers, qui vise à maintenir les personnes en besoin de protection dans ces pays, par une approche protectrice, responsable et durable.** L'Union européenne doit rappeler fermement son attachement au droit d'asile et aux droits fondamentaux qui s'y rattachent, tels que garantis par la Convention de Genève de 1951, la Charte des droits fondamentaux de l'UE et la Convention européenne des droits de l'Homme.

16. Veiller à la prise en compte des droits fondamentaux dans la coopération en matière migratoire
17. Renoncer au concept de « pays tiers sûrs »
18. Assurer un suivi des politiques extérieures de l'UE

ALLER PLUS LOIN

► Voir le détail des propositions : <https://bit.ly/2Uzlnsj>

Contacts :

Laurent DELBOS, responsable du plaidoyer : ldelbos@forumrefugies.org | 06 22 20 46 96

Jean-François PLOQUIN, directeur général : direction@forumrefugies.org | 06 16 17 77 21